

## INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 2 heures du soir: 40, Rue Sacré, De 3 à 9 Heures du soir rue Uruguay 20.

Toute la correspondance devra être dirigée au Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

Téléphone «La Coopérative» N° 239.

Imprimé en los talleres de la imp. LATINA.

## COURRIER FRANCO-ORIENTAL

## JOURNAL DU SOIR



Rédacteur en chef: J. G. Beron Dubard - Rédaction et Administration: rue URUGUAY 20.

## Edition de France

A partir du 1<sup>er</sup> Décembre prochain, la Légation de France transfère ses bureaux, rue Sarandí n. 145, en face de l'ancien local qu'elle occupait auparavant dans la même rue.

A partir de la même date, la Chancellerie sera ouverte au public de 9 h. à 11 h. du matin, et de 2 h. à 4 h. du soir.

Le Ministre de France.

30 Novembre 1898.

## L'affaire Dreyfus

Paris, 30 octobre.

Une conversation publique a eu lieu hier dans les couloirs de la Chambre entre MM. Poincaré et Cavaignac à propos de l'affaire Dreyfus. Le « Radical » en donne la version suivante:

« Et ce dossier secret que peut-il bien contenir? aurait dit M. Poincaré. Je ne vous demande pas de nous le dévoiler, mais renferme-t-il une piste probante décisive?

— Non, a répondu M. Cavaignac, il n'y a pas de pièce décisive; ce sont plutôt des indications, un ensemble de renseignements qui corroborent des rapports.

— Mais ces rapports sont-ils écrits? Sont-ils authentiques?

— Ils ont une valeur morale par rapport aux faits qu'ils signalent et un ministre de la guerre ne peut hésiter.

— Je me méfie d'un seul juge; il peut se tromper, nous l'avons vu. N'auriez-vous pu montrer le dossier à vos collègues du cabinet Brisson, l'examiner avec eux? Personne n'aurait suspecté leur décision, s'ils s'étaient déclarés convaincus par le dossier secret; mais M. Brisson et M. Sarrien ont connu le dossier secret et ils ont fait la révision? Ce dossier est loin d'être aussi probant que vous l'affirmez tout à l'heure!

Interrogé au sujet de cette conversation, M. Poincaré a répondu qu'elle avait été reproduite d'une façon exacte par plusieurs journaux du matin.

Néanmoins, il est vrai que M. Cavaignac lui a dit, devant une vingtaine de leurs collègues, qu'il y avait, au ministère de la guerre, des preuves de la culpabilité de Dreyfus qu'il considérait comme décisives et que ces preuves avaient été communiquées par lui à M. Brisson et Sarrien, d'après certains interlocuteurs de M. Cavaignac, ont coulu que les preuves dont il parlait n'étaient pas décisives, puisque M. Brisson et Sarrien, qui les connaissaient, n'en ont pas moins fait la révision.

M. Cavaignac, d'autre part, a déclaré que le compte-rendu de sa conversation avec M. Poincaré, donné par le « Radical », était inexact; que, notamment, il n'a jamais formulé sur le dossier secret et sur la nature des preuves qu'il contient, les appréciations qu'il lui ont été données.

M. Cavaignac ajoute qu'il aura d'autres rectifications à faire à plus d'une allégation produite récemment, et qu'il trouvera l'occasion de s'expliquer complètement.

Cette nuit a été apposée sur les murs de Paris une affiche illustrée portant comme titre: «Dreyfus est un traître. Vive la France! Vive la République! et contenant, au-dessous des portraits des cinq derniers ministres de la guerre, les déclarations connues que ces derniers ont eu l'occasion de faire officiellement au sujet de leur opinion touchant la culpabilité de Dreyfus.

## LES CONSÉQUENCES DE L'ARRÊT

On a vu que la cour de cassation a ordonné dans le procès Dreyfus une instruction complémentaire, ce qui veut dire que le magistrat ultérieurement désigné par elle dans un prochain arrêt procédera, pour faire une complète lumière sur l'affaire, à toutes les enquêtes, à tous les interrogatoires, à toutes les confrontations qu'il jugera nécessaires, cela en vertu de l'article 445 du Code d'instruction criminelle qui est ainsi concu :

« En cas de recevabilité, si l'affaire n'est pas en état, la cour procédera directement ou par commissions rogatoires à toutes enquêtes sur le fond, confrontations, reconnaissances d'identité, interrogatoires et moyens propres à mettre la vérité en évidence.

Lorsque l'affaire sera en état, si la cour reconnaît qu'il peut être procédé à de nouveaux débats contradictoires, elle annulera les jugements ou arrêts et tous actes qui feront obstacle à la révision; elle fixera les questions qui devront être posées et renverra les accusés ou prévenus selon les cas devant une cour ou un tribunal autre que ceux qui auraient primitivement connu de l'affaire. Dans les affaires qui seront soumises au jury, le procureur général près la cour de renvoi dressera un nouvel acte d'accusation. »

L'arrêt de la chambre criminelle décide qu'il n'y a pas lieu d'ordonner la suspension de la peine quo subit actuellement Dreyfus; celui-ci, toutefois va probablement bénéficier d'un régime de faveur.

Au cas où la peine aurait été suspendue, le capitaine Dreyfus n'en serait pas moins resté entre les mains de l'administration pénitentiaire.

Dreyfus restera provisoirement à l'Ile du Diable, mais la cour de cassation reste libre, à toute heure, de modifier son régime, de le faire changer de prison, d'ordonner qu'il soit traité comme un simple prévenu. Il est, d'ailleurs, à prévoir que les nécessités de l'instruction, notamment des confrontations avec les témoins auxquelles le commandant Baxon d'Ormescheville n'a jamais songé à procéder, rendront inévitable, le retour du prisonnier en France. Alfred Dreyfus se retrouverait alors vraisemblablement détenu à la Conciergerie, à la disposition de la cour.

Voilà pour le sort du prisonnier de l'Ile du Diable. Quant au rôle de la cour de cassation, nous allons le préciser; elle va déléguer sans doute un de ses membres, ou plus probablement une commission choisie dans son sein et qui procéderait à l'instruction; peut-être aussi l'auront donné la gravité exceptionnelle de l'affaire, jugera-t-elle bon de procéder à cette instruction au grand complet, en chambre du conseil.

Les pouvoirs conférés à la cour de cassation par le Code d'instruction criminelle et la loi de 1893 sur la révision sont des plus étendus; elles a le droit de procéder à tous interrogatoires, à toutes confrontations, de recueillir tous témoignages d'ordonner toutes commissions rogatoires, toutes expertises; de pratiquer toutes saisies de documents, de faire opérer toutes perquisitions; enfin de prendre toutes les mesures qu'elle jugera utiles à la manifestation de la vérité: elle fonctionne, en un mot, avec tous les pouvoirs d'un juge d'instruction, avec cette différence qu'elle n'a personne au dessus d'elle.

Paris, 30 octobre.

Tous les journaux commentent l'arrêt de la cour de cassation.

Les révisionnistes l'accueillent par des cris de victoire et se félicitent de l'enquête qui sera la lumière pleine et intincte et proclameront hautement l'innocence de Dreyfus.

Parmi les antirévisionnistes certains attaquent vivement la cour de cassation qui, dans l'absence totale de motifs d'révision, pouvait clore l'agitation actuelle, préférera sacrifier la tranquillité de la France et le salut de la défense nationale.

La plupart considèrent que la révision n'est nullement certaine. L'Eclair la voit même plus éloignée que hier matin.

Les journaux constatent que l'enquête peut avoir les résultats suivants:

1. La cour de cassation estimant la culpabilité de Dreyfus évidente, rejette le pourvoi en révision.

2.0 Jugeant une erreur judiciaire possible, mais non certaine, casserai la condamnation et renverra Dreyfus devant un nouveau conseil de guerre.

3.0 Jugeant Dreyfus innocent annulera la condamnation sans renvoi.

## UNE OPINION DU GÉNÉRAL CHANOINE

Le Soir rapporte le fait suivant, que nous vous transmettons sous les plus expresses réserves, dans l'impossibilité où nous sommes, à cette heure tardive, d'en confirmer l'exactitude:

« A l'un des derniers conseils des ministres qui fut tenu avant la réouverture de la session parlementaire. M. Brisson, s'adressant au général Chanoine, lui fit observer qu'il serait sans doute appelé à prendre la parole au sujet de l'affaire Dreyfus et il lui demanda quel serait le sens de ces déclarations à ce sujet. M. le général Chanoine répondit qu'il s'était abstenu de prendre connaissance du dossier de l'affaire, la révision ayant été déclarée avant qu'il ne fût ministre.

M. Brisson insista pour que son collègue de la guerre se fit montrer les pièces du dossier, et, dès son retour à son cabinet de la rue Saint-Dominique M. le général Chanoine fut apporter le fameux dossier et le compulsa consciencieusement pendant de longues heures; puis, dès l'examen terminé, le général Chanoine, désignant de la main le carton qui contenait les pièces en question, et s'adressant à l'un de ses officiers d'ordonnance qui se trouvait auprès de lui, il prononça d'une voix forte les paroles suivantes dont nous garantissons l'absolu authenticité: « J'ai là, dit le ministre de la guerre, de quoi faire fusiller Dreyfus. »

On écrit de Constantinople: Si l'empereur d'Allemagne a été enchanté de la réception qui lui a été faite au palais, il a eu d'autre part une déception qu'il n'a pas cachée à son entourage. L'un des principaux buts de sa visite était d'obtenir du sultan qu'il laisserait des colonies allemandes s'établir le long de la ligne ferroviaire Hafiz-Pacha à l'intérieur.

En soi et au point de vue des intérêts matériels du pays, rien, semble-t-il, ne devait s'y opposer. L'Etat n'a-t-il pas tout à gagner à ce que les terres soient mises en culture et à ce que l'industrie européenne fasse valoir les richesses naturelles d'une contrée qui fut autrefois le grenier de l'Europe?

Si l'on songe que, d'après les rendements des dîmes qui est de 100 millions de francs, la production agricole de l'empire peut être évaluée à 1 milliard, bien qu'il n'y ait que 6 à 7 000 détenus qui soient cultivés, il est alors de se faire une idée des ressources im-

menses que le pays trouverait dans l'extension et le perfectionnement de l'agriculture.

Des colonies européennes devraient donc être les bienvenues et sans doute l'empereur Guillaume raisonnable ainsi. Il ouvrirait en même temps au trop-plein de la population germanique un déversoir qui valait bien celui de colonies d'outre-mer; enfin, l'Allemagne prenait pied solidement par une conquête toute pacifique sur une terre que d'autres se disputeront peut-être un jour.

Mais tous ces beaux projets se sont heurtés à une difficulté inattendue: les gouverneurs généraux des provinces consultés ou ont tout simplement formulé un avis contraire, ou ont fait observer que ce genre de colonisation ne serait possible qu'à la condition que ces immigrants deviennent sujets ottomans.

C'est ce dernier avis qui a prévalu dans les conseils de l'empereur et dans l'esprit du sultan. La raison en est facile à saisir, tant que dura le régime des capitulations, le gouvernement ottoman verrait toujours de graves inconvenients à l'établissement des colonies étrangères qui échapperait à sa juridiction et qui, à un moment donné, pourraient constituer pour lui un danger au cœur même du pays. Bon ou mauvais, ce raisonnement l'a emporté.

L'empereur Guillaume en a été fort contrarié et sans doute d'autres avec lui: cela ne l'a pas empêché d'assurer le sultan de son appui éventuel, et voici à quel propos.

Abdul-Hamid lui ayant demandé son avis sur les affaires de Crète, l'empereur répondit qu'il savait depuis quatre ans ce qui devait arriver et lui conseilla d'accepter ce qu'il ne pouvait éviter, mais il ajouta qu'en dehors de cette question de Crète, si les autres, puissances, conjointement ou isolément, entreprenaient quoi que ce soit contre le maintien de l'empire ottoman dans son intégralité, le sultan pouvait compter sur l'Allemagne pour s'y opposer.

Ce n'est pas là, sans doute, une promesse d'alliance, mais cela y ressemble bien un peu. A quelles éventualités l'empereur faisait-il allusion? Était-ce un « regard à vous » à l'adresse de la Russie ou de l'Autriche?

## PETITE CHRONIQUE MÉDICALE

## L'épilepsie et ses causes

En général, l'épilepsie débute brusquement; quelquefois pourtant elle est précédée de divers signes que la langue médicale nomme des prodromes.

Quand les phénomènes précurseurs de la maladie existent, ils sont de deux ordres: les uns s'observent une ou plusieurs heures avant l'attaque; les autres ne la précédent que de quelques secondes.

Dans la dernière période, le sujet paraît triste, impatient; il a envie de dormir, il se plaint de maux de tête.

Dans la seconde, le malade a des hallucinations de la vue, de l'ouïe et de l'odorat; il voit des personnes absentes, entend des sons inconnus, respire des odeurs inconnues. Au moment même de la crise il éprouve une sorte de chatouillement douloureux qui semble partir d'un point particulier du corps pour se rendre rapidement au cerveau et produire l'attaque.

Dans les formes graves de l'épilepsie, la personne atteinte pousse un cri et tombe privée de connaissance et de sensibilité; ses veines de son cou se gonflent, la face devient violacée, la bouche écumée; tous les muscles se raidissent puis s'animent de mouvements convulsifs produisant trop souvent des grimaces horribles.

L'action musculaire est, dit Tissot, si variée et si forte, qu'elle exécute non seulement les mouvements les plus bizarres, mais encore ceux qu'on croit les plus impossibles, même aux pantomimes les mieux exercés, et cela avec une force insinuante supérieure à celle de l'homme sauf; c'est à tel point qu'on va jusqu'à ce qu'il soit fracturé. Les dents sont entierement déracinées, la langue écrasée, la tête écrasée, le corps écrasé.

Dans les formes graves de l'épilepsie, la personne atteinte pousse un cri et tombe privée de connaissance et de sensibilité; ses veines de son cou se gonflent, la face devient violacée, la bouche écumée; tous les muscles se raidissent puis s'animent de mouvements convulsifs produisant trop souvent des grimaces horribles.

L'action musculaire est, dit Tissot, si variée et si forte, qu'elle exécute non seulement les mouvements les plus bizarres, mais encore ceux qu'on croit les plus impossibles, même aux pantomimes les mieux exercés, et cela avec une force insinuante supérieure à celle de l'homme sauf; c'est à tel point qu'on va jusqu'à ce qu'il soit fracturé. Les dents sont entierement déracinées, la langue écrasée, la tête écrasée, le corps écrasé.

Cet état, pendant lequel le corps se baigne de sueur, dure de trente secondes à trois minutes. Il se termine quelquefois par des évacuations involontaires; il est toujours suivi d'un assoupiissement profond; avec ronflement bruyant.

Au bout d'un quart d'heure, d'une heure ou même de deux, le malade semble se réveiller: il balbutie, il se plaint d'une grande fatigue. Il regarde avec des yeux tournés les plaies ou les morsures qui ont été produites par sa chute et ne conserve nul souvenir de qui lui est arrivé.

Il est une forme plus légère de l'épilepsie, dite épilepsie ou évertige épileptique, dont Georget indique ainsi l'évolution: le malade perd subitement connaissance, quelquefois en jetant un léger cri.

Il peut ne pas changer de position, s'il est assis, ou tomber à terre s'il est debout, à moins qu'il n'ait le temps de s'appuyer sur quelque chose; les yeux sont fixes, et l'on pourrait croire que le sujet dirige son attention sur un objet précis.

Les convulsions se bornent à quelques parties du corps et ne durent

jamais plus de deux minutes. Parfois, l'accès est plus bénin encore: il se produit dans un salon sur un causeur, dans un atelier sur un ouvrier, au restaurant sur un souper.

Le causeur cesse brusquement de parler, l'outil s'échappe des mains de l'ouvrier, le souper laisse tomber sa fourchette: tous perdent le sentiment de ce qui se fait autour d'eux, ils regardent sans voir, ils ont l'air de dormir éveillés. Quelques secondes se passent, le parleur reprend la conversation commencée, le travailleur se remet à l'ouvrage, le mangeur continue son repas; aucun d'eux n'a conscience d'avoir interrompu son occupation.

Les attaques, grandes ou petites, se reproduisent de façons fort différentes selon les sujets. Il est des épileptiques qui n'ont qu'un accès tous les trois mois, il en est d'autres qui en sont tourmentés plusieurs fois par jour. Trincavelli dit en avoir observé, dans la même journée, plus de cent sur le même individu; Legrand du Saullo a donné des soins à une jeune fille qui eut quinze cent trente attaques durant l'année 1879.

La gravité de la maladie est en rapport directe avec la sévérité de ses manifestations. Quand elles se montrent à des intervalles éloignés, quand leur nombre va en diminuant, il y a quelque espoir de guérison. Lorsque, au contraire, les accès se rapprochent et se multiplient qu'on doit redouter.

Si les répétitions s'accompagnent d'une élévation considérable de la température, la mort est à craindre ou à espérer.

Comment se produit l'épilepsie? Quelle est l'étiologie de cette épouvantable maladie?

Le plus communément, le mal caduc est héréditaire, mais il peut aussi être provoqué ou déterminé par diverses causes très variées. Les principales sont: la frayeur, la colère, les excès de tous genres, le chagrin, la fatigue, l'abus de l'alcool et particulièrement des liqueurs contenant des essences, la présence d'une tumeur cérébrale, une conformation vicieuse du cerveau, certains empoisonnements, etc.

1. Action de la frayeur, presque toujours par le

## COMERCIO

Le type actuel est considéré comme raisonnable et l'ordre général du commerce suivi aux influences qui vont débarrasser dans le passé et dont il faut le débarrasser à tout prix.

A la fin du Sénat aujourd'hui il n'a pas été déclaré que les délits dans la Cour de Cassation dans le procès Dreyfus lui seraient soumis.

L'ambassadeur d'Espagne a fait démentir la réduction du coupon de dette à payer le 1er Janvier prochain, que quelques journaux avaient annoncé.

— A Marsella les agents de police de service à la Bourse ont découvert une bombe dont la mine était détonée. On croit à une tentative anarchiste. La police a ouvert une enquête.

— A Londres la signature du traité de paix de Paris a provoqué une impression favorable aux valeurs espagnoles dans le monde. On a confiance dans la restauration économique de l'Espagne. L'explication donnée de l'intérêt est que les 20 millions de dollars espagnols sentent à peu près les mêmes qui existent dans les dépôts de guerre américains et l'évaluation à leur bénéfice des nouveaux territoires conquis en Océanie.

Le « Financial News » se livre à des commentaires sur les résultats des échanges de fer chinois qu'il trouve décevants, entaché de favoritisme, mais les résultats sont négatifs.

Le conseil au gouvernement chinois de la confier à un syndicat de capitalistes anglais, experts en la matière. Ce faisant, il ne saurait pas avoir à dévoiler les recettes à plus forte.

De Paris on écrit que la Cour de Cassation dans la révision du procès Dreyfus va intentionner une action contre cinq officiers accusés, comparables, d'après ce qu'enquête, d'embuscade et de partie.

Une observation curieuse relevée à Londres: on a remarqué que tous les organes de presse du monde entier se occupent de ce malheureux procès. Un seul y aurait fait exception l'autre jour.

— Madrid, l'émotion continue quoique le traité de paix soit signé. On le croit précurseur d'un soulèvement carliste. Cependant l'opérateur de Madrid affirme que l'insurrection n'aura lieu que après la sanction du traité par les Chambres.

La révolution républicaine attaque le gouvernement et le rend responsable de la situation où l'Espagne se trouve réellement actuellement.

La presse en général, sans distinction de parti, qualifie la journée d'hier de triste journée.

— A Rome la conférence anti-anarchiste poursuit ses travaux et prépare un code qui sera défini le caractère de l'anarchie afin que les délégués puissent adopter les mesures de répression, uniformes pour toutes les nations qui les représentent.

La détermination de l'impôt sur les aluminums soulève des protestations générales de la part des fabricants, mais le ministre des Finances a déclaré sans d'arriver à convaincre.

Tes impositions sont générales en Italie et les dégâts immenses. Il y a aussi des victimes nombreuses.

— A Berlin la carte du voyage de l'empereur en Palestine a été présentée au Reichstag. Le résultat des élections s'est avéré être très faible, statistiques apposées juste les huit, mais pas plus.

Un aveugle connaît les mémoires de Bismarck à huis clos. Il a pu se servir à quelques commentaires, car il lui qui fut le chancelier de Guillaume I.

De Boston on annonce que le cyclone a occasionné jusqu'à l'heure le naufrage de 70 navires, et on sait qu'il y a 120 victimes des flots. On croit que ce chiffre est beaucoup plus élevé.

La presse américaine célébre surtout les bons triomphes conquérants de l'Espagne. Elle ajoute que le droit absolu des Etats Unis sur ces archipels ne saurait être néanmoins par aucun puissant sans provoquer une rupture.

Le gouvernement se propose de régler tout d'assez par un fil télégraphique toutes nouvelles possessions aux îles Hawaï.

L'île de Cuba sera dotée d'un régime douanier, même pour toutes les marchandises, y compris celles destinées à l'Amérique. La demande de l'Espagne que les anciens traités suspendus lors de la déclaration de guerre soient renoués en vigueur, est soumise à l'appréciation des deux chancelleries pour sa résolution. L'Espagne accepte de même, la proposition d'achat d'une des îles Carolines.

Demande le poste de l'Opéra, à midi. Une douzaine de bâtaillons sont réunis pour venir monter dans le théâtre les belles de nuit cueillies sur les boulevards. Elles sont toutes en grande toilette: chapeaux à plumes, robes de satin, fourrures.

— Voici dans le landau de la princesse.

Un gavroche passe devant ce défilé qui ne ressemble que vaguement à un cortège nuptial:

— Eh bien s'encore-t-il, ouïs qu'est la mariage... ?

— Entendu sur le boulevard :

— Chez Gontchar Encore à Paris à cette époque, qui était accusé d'avoir passé chaque hiver dans le Midi.

— Idem mon cher, le Midi est fatal à ma famille. Il y a trois ans, j'étais alors à Paris, à l'Île de la Cité, mort d'une maladie de peau à Poix, et l'autre d'une maladie de foie à Pau.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

